



La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

EDITO

Comme chaque année, ce mois de novembre a été animé par les discussions budgétaires concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale ainsi que le projet de loi de finances pour 2023. A ce sujet, j'ai, à nouveau cette année, rédigé un avis concernant le volet « Action sociale et Formation » de la mission Fonction Publique. J'ai également déposé et soutenu plusieurs amendements sur le projet de loi de finances. Deux autres textes importants ont également été votés, le second projet de loi de finances rectificatives (PLFR) pour clôturer la gestion de l'année 2022 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLFP) pour les années 2023 à 2027, qui fixe la trajectoire budgétaire pour la durée du quinquennat.

J'ai été rapporteur de la proposition de loi visant à permettre aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, un édile victime d'agression. Ce texte a été adopté par le sénat le 15 novembre. J'ai insisté auprès du Garde des Sceaux afin qu'il soit inscrit rapidement à l'agenda de l'Assemblée nationale et espère ainsi son entrée en vigueur courant 2023.

Je remercie les maires et élus qui ont répondu à notre invitation et nous ont fait le plaisir d'assister au petit-déjeuner et à la visite du Sénat dans le cadre du Congrès des Maires de France. Nous avons été très honorés du passage du Président du Sénat, Gérard Larcher, venu saluer les élus du Rhône et les assurer de l'entier soutien du Sénat sur toutes les questions qui les préoccupent, notamment le ZAN, la décentralisation, l'autonomie financière des communes, l'inflation...

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre qui retrace mon activité du mois de novembre. Je suis toujours à votre disposition pour organiser une visite du Sénat ou répondre à vos questions.

Bien sincèrement,

Catherine DI FOLCO

AU SÉNAT / EN COMMISSION

Agressions d'élus : le Sénat rompt l'isolement judiciaire



Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les agressions physiques contre les élus ont augmenté de 47% sur les onze premiers mois de 2021, par rapport à la même période l'année précédente.

Fort de ce constat, les sénateurs LR avait déjà introduit, en octobre dernier, dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur « Lopmi », un alourdissement des peines encourues en cas d'agression d'élus. Aujourd'hui, c'est à l'unanimité que le Sénat a adopté un texte de loi permettant aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir un élu victime d'agression.

La nouvelle rédaction permet à toutes les associations d'élus, reconnues d'utilité publique, au rayonnement national et avec une ancienneté suffisante, de se constituer partie civile.

Le Sénat, l'Assemblée nationale, le Parlement européen ou la collectivité territoriale concernée pourront également agir en soutien de leurs membres respectifs.

Le champ des infractions concernées est étendu à l'ensemble des crimes et délits contre des personnes et les biens, à certaines atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique et à tous les délits de presse. Les proches vivant sous le même toit que l'élus bénéficieront de la même protection. Le texte prend également en compte "les nouveaux risques auxquels sont exposés les élus, notamment la divulgation en ligne d'informations personnelles ».

Le gouvernement s'est engagé à un examen rapide de ce texte par les députés.

Énergies renouvelables : le Sénat donne plus de pouvoir aux maires !



Lors de l'examen du projet de loi "énergies renouvelables" (ENR), le Sénat a voté un nouveau dispositif permettant aux maires de décider si leur commune est ou non en mesure de recevoir des projets d'énergie renouvelables, notamment d'éoliennes.

Le maire et le conseil municipal auront désormais ce choix.

Après une négociation difficile avec l'État, le dispositif initialement prévu qui conduisait les maires à se prononcer projet par projet a été remplacé par un dispositif alternatif à portée générale.

C'est à cette condition que le Gouvernement a accepté de transcrire dans la loi la volonté du Sénat de donner aux maires plus de pouvoir.

Dans les documents d'urbanisme les maires pourront choisir avec le conseil municipal les zones susceptibles de recevoir des projets « énergies renouvelables ». Un avis conforme du maire sera désormais requis.

Dans les zones non fléchées, en application de la loi 3DS, là encore le choix reviendra aux maires de décider si une implantation est ou non souhaitable.

Les maires auront le dernier mot. Ces derniers pourront donc s'opposer à l'implantation d'éoliennes s'ils n'en souhaitent pas sur leur territoire.

Afin d'accélérer la modification des PLU et PLUI, le Sénat a prévu la possibilité d'une modification simplifiée pour réglementer l'implantation des ENR.

Les sénateurs LR avaient, par ailleurs, proposé une distance de 40 kilomètres des côtes pour les éoliennes en mer. Disposition supprimée par le gouvernement, faute de majorité sénatoriale.

D'autre part, le Sénat a élargi le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et introduit son avis conforme pour tout projet éolien situé à moins de 10 kilomètres d'un monument historique.

Le texte est étudié cette semaine à l'Assemblée nationale, avant de faire probablement l'objet d'une commission mixte paritaire afin de traiter les différends entre les deux chambres.

Budget de la Sécurité sociale : le Sénat apporte de vraies solutions alternatives



Souhaitant « apporter des solutions là où le Gouvernement hésite et peine à réformer le pays », la majorité sénatoriale a profondément remanié le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023.

La majorité sénatoriale a tout d'abord voté une réforme des retraites, assortie d'une période préalable de négociation, qui permettra d'assurer un avenir sans déficit aux régimes de retraites. Les sénateurs considèrent en effet qu'il y a urgence à agir pour maintenir le niveau de vie des retraités, assurer une retraite pour les générations encore actives et pallier les injustices qui existent dans le régime actuel.

Afin de lutter contre les déserts médicaux, les sénateurs ont également introduit dans le texte les dispositions de la proposition de loi du groupe LR instaurant une 4e année d'internat pour les étudiants en médecine générale, afin qu'ils puissent se former sur le terrain, encadrés par des médecins titulaires. Avec cette mesure, ce sont près de 4000 jeunes médecins généralistes qui seront répartis tous les ans dans les zones en tension.

Le Sénat a par ailleurs corrigé la copie du Gouvernement qui prévoyait de ponctionner 2 milliards d'euros sur la branche famille de la sécurité sociale, alors qu'il y a urgence à reconstruire une politique familiale qui a été méthodiquement détricotée sous les Présidences Hollande et Macron.

Le Sénat a aussi rappelé au Gouvernement qu'il ne pouvait pas ignorer la question de l'autonomie et qu'il devait s'en préoccuper rapidement.

Enfin, les sénateurs ont décidé de rejeter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie pour 2023 (ONDAM) présenté par le Gouvernement, en raison de son insincérité et d'une perspective budgétaire qui ne permettra pas de résoudre les graves difficultés auxquelles est confrontée la santé dans notre pays.

L'examen du PLFSS par le Sénat a mis le doigt sur les graves lacunes de la politique sociale, familiale et de santé du Gouvernement. Le Sénat a porté de vraies solutions alternatives.

Malheureusement le Gouvernement a de nouveau utilisé l'arme du 49-3 à l'Assemblée nationale pour faire passer « son » texte qui ne tient que très peu compte des apports du Sénat.

En conséquent, la commission mixte paritaire s'est soldée par un échec. Nous avons adopté en nouvelle lecture, la question préalable, présentée par Madame Elisabeth Doineau, rapporteure générale de la commission des affaires sociales, et ainsi rejeté le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023.

Réforme de l'assurance chômage : les marqueurs forts du Sénat



L'objectif initial de ce projet de loi de cinq articles, présenté comme « technique » par l'exécutif, est de permettre au gouvernement de proroger les règles actuelles d'indemnisation des chômeurs du 1er novembre jusqu'au 31 décembre 2023 pour donner du temps à la future négociation avec les partenaires sociaux sur la gouvernance du régime.

L'accord trouvé en commission mixte paritaire reprend les apports du Sénat notamment sur la gouvernance de l'assurance chômage, les incitations à accepter un CDI dans un contexte de fortes tensions du marché du travail et sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La commission mixte paritaire a ainsi acté :

- L'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la gouvernance de l'assurance chômage, qui portera notamment sur l'équilibre financier du régime et l'opportunité de maintenir le document de cadrage ;
- La suppression de l'allocation chômage après deux refus de CDI à l'issue de contrats à durée déterminée ou de missions d'intérim ;
- Le principe de l'ouverture de la VAE à toute personne dont l'expérience est en lien avec la certification visée ;
- La modulation de l'indemnisation chômage en fonction de la situation du marché du travail.

Pour les sénateurs LR, l'assurance chômage doit demeurer un système assurantiel destiné à pallier les difficultés de la vie, elle ne peut plus être un guichet qui ouvre des droits rechargeables et utilisables à volonté. Le Sénat a fait prévaloir l'intérêt général et l'importance de la valeur travail.

Pour une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

 Zones azéries occupées depuis 1994 par les forces arméniennes d'Arménie et du Haut-Karabagh. |  Haut-Karabagh (région autonome arménienne de l'Azerbaïdjan qui veut se rattacher à l'Arménie).



Les sénateurs ont adopté la proposition de résolution déposée par le Président Bruno Retailleau visant à *appliquer des sanctions à l'encontre de l'Azerbaïdjan, exiger son retrait immédiat du territoire arménien, faire respecter l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 et favoriser toute initiative visant à établir une paix durable entre ces deux pays.*

Dans un contexte international tendu du fait de la guerre en Ukraine, avec une Union Européenne amenée à accroître ses importations de gaz en provenance d'Azerbaïdjan pour préserver son autonomie énergétique, les sénateurs ont néanmoins enjoint le Gouvernement français à sortir du silence.

Ils ont rappelé que défendre les Arméniens, attaqués sur leur sol par l'armée azéri - qui documente elle-même ses crimes en les filmant et les diffusant - c'est défendre les principes et les valeurs de la France.

Pour le Sénat, il ne peut y avoir deux poids deux mesures dans l'échelle des décisions prises à l'encontre d'un État qui porte atteinte à l'intégrité territoriale d'un autre. A l'instar des sanctions sévères infligées à la Russie à la suite de son invasion de l'Ukraine, les sénateurs souhaitent que des mesures fortes soient prises à l'encontre des dirigeants azéris pour faire cesser leurs offensives sur le territoire arménien. Ils demandent également la mise en place rapide, sous l'égide de l'ONU, d'une force d'interposition pour assurer la pérennité du cessez-le-feu.

Avec le vote de cette résolution, les sénateurs ont affirmé leur solidarité à l'égard du peuple arménien, sentinelle de la civilisation européenne.

Défense des territoires : le Sénat ne lâchera rien !



A la veille du Congrès des Maires de France et à l'initiative du groupe Les Républicains, le Sénat a souhaité débattre sur la situation et les perspectives des collectivités territoriales.

Il y a cinq ans, lors de la Conférence nationale des territoires, le Président de la République déclarait vouloir accompagner, encourager les initiatives, supprimer les verrous encore trop nombreux qui contraignent les territoires dans leur souhait de s'organiser mieux, en vue d'une action publique plus efficace.

Puis vinrent les premiers contrats de Cahors et la fin de la Conférence nationale, fruit de l'ire des élus locaux.

Le bilan, ce sont deux textes : la loi Engagement et proximité visant à corriger les irritants de la loi NOTRe, et la loi 3DS dont l'ambition décentralisatrice reste très modeste.

Le Sénat, dans son ensemble, est resté force de propositions. Occasion de rappeler, lors de ce débat, les cinquante propositions du président Larcher ou le vote du texte « Eau et assainissement ». Tout au long du dernier quinquennat, la Haute assemblée a maintes fois alerté sur la situation budgétaire des collectivités territoriales et sensibilisé, lors de l'examen de la loi Climat et résilience, les contraintes fortes qui pesaient sur celles-ci.

Alors que nous rendons hommage aux 35 000 maires de France, qui sont restés à la barre pendant la crise sanitaire et auxquels nous devons tant, la Première ministre déclare vouloir renforcer le lien entre les préfets et les présidents d'intercommunalité. Quelle offense faite à nos élus ! Le Gouvernement reste sourd - et muet - sur le récent rapport de la Cour des comptes proposant de verser la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux intercommunalités.

Le Sénat a rappelé qu'il veillera dans le projet de loi de finances que le filet de sécurité et les amortisseurs sur l'énergie soient efficaces.

Par ailleurs, un groupe de travail sénatorial réfléchit à des propositions institutionnelles et territoriales, avec comme pilier la commune. Le groupe Les Républicains a indiqué au Gouvernement que face à cette urgence démocratique, il y a urgence à agir !

AU SÉNAT



23 novembre : Accueil des Maires du Rhône pour un petit-déjeuner et une visite



23 novembre : Accueil en hémicycle d'une délégation de Maires ukrainiens, reçus par Madame Nadia Sollogoub, Sénatrice (UC) de la Nièvre, Présidente du groupe d'amitié France-Ukraine. Un grand moment d'émotion dans tout l'hémicycle, au début des questions au Gouvernement.



Sous le haut-patronage du Président du Sénat

FEMME, VIE, LIBERTÉ ! IRAN, révolte ou révolution ?



29 novembre

Bruno Retailleau, Président du groupe de liaison et de solidarité avec les Chrétiens et les minorités du Moyen Orient, a organisé une conférence sur le thème « FEMME VIE LIBERTÉ, IRAN, révolte ou révolution ? ». Moment très émouvant au cours duquel nous avons pu entendre des témoignages poignants d'anciens prisonniers, en présence de son Altesse Impériale Farah Pahlavi et de son Altesse Royale, Noor, sa petite-fille. Les intervenants, avocats iraniens et français spécialistes des droits de l'homme ont demandé l'aide de l'Occident et particulièrement de la France, pays ami de l'Iran.

La soirée s'est achevée par le chant « Barayé » de Sherivin Hajipour interprété par la Maitrise Saint Charles de Chalon sur Saône, qui s'est spécialement déplacée pour cette occasion, à l'initiative de Madame Marie Mercier, Sénateur (LR) de Saône et Loire.

Sur l'initiative de Madame Nathalie Goulet, Sénatrice (UC) de l'Orne, le Sénat s'engage aux côtés des Iraniens. ([voir la vidéo](#)).

SUR LE TERRITOIRE



11 novembre : Cérémonie à Messimy et remise du diplôme de porte-drapeau à deux anciens combattants, Claude Fahy et Jacques Depassio



19 novembre : Fête de la Sainte Barbe à Messimy



2 décembre : Pose du « premier bois » de la rénovation de l'école Louis Pasteur à Grigny

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy
Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com